



Quatre actions au service des familles

Bulletin de janvier 2016

L'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-et-Marne a lancé, dans le cadre de sa Convention d'Objectifs 2013-2015, et en lien à son projet institutionnel, un plan d'actions ambitieux permettant de mieux défendre les intérêts matériels et moraux des Familles

L'accompagnement des familles en situation de « rupture »

Dans une volonté de proposer un accompagnement spécialisé auprès des familles confrontées à des situations de changement voire de « rupture » (stabilisation de la cellule familiale, gestion des conflits,...), l'UDAF a entrepris un travail de collecte afin d'établir un annuaire départemental des acteurs investis dans ce domaine.

L'UDAF a opté, dans un premier temps, à mieux connaître les associations familiales de son réseau : 21 d'entre elles ont déjà joué le jeu et ont accepté de figurer dans cet annuaire, en communiquant leurs champs d'actions.

La suite du projet prévoit un élargissement de ce travail de collecte à des associations et institutions du département. Un groupe ressource sera constitué début 2016 afin de présenter l'annuaire et échanger sur ses modalités d'adaptation et ses principes de diffusion.

La réussite éducative

L'UDAF, aux côtés de la CSF de Dammarie-lès-Lys et de Familles Rurales Savigny-le-Temple, a organisé une journée d'échanges et de débat le vendredi 6 novembre 2015 autour de la thématique « Comment prévenir l'absentéisme, l'échec et le décrochage scolaire,...et accompagner les familles dans l'éducation des enfants ? ».

L'Education Nationale ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales ont répondu présentes, ainsi que de nombreux bénévoles associatifs et des particuliers.

De grands principes et axes de travail ont pu être identifiés :

- L'échec scolaire est un échec collectif. Le prévenir suppose l'implication de tous et la réussite des enfants doit devenir un projet collectif.
- L'ouverture de l'école aux parents, avec notamment un meilleur partage de l'information sur les dispositifs existants, tels que la « mallette des parents, » destinée à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'Ecole ou le dispositif "Ouvrir l'École aux parents » pour la réussite des enfants » à l'attention des parents étrangers primo-arrivants pour une meilleure connaissance de la langue, des valeurs de la République et du fonctionnement de l'institution scolaire. L'enjeu est de favoriser l'accrochage scolaire de l'enfant, d'accompagner leur entrée au collège.
- L'implication renforcée des associations familiales, par la création de lieux d'échanges conviviaux entre parents, l'accompagnement de projets familiaux, la transmission des cultures et l'éducation civique des parents
- La nécessité de remettre de l'humain pour l'ensemble des acteurs, dans les espaces publics et les administrations.

Cet engagement des Associations Familiales dans ces actions se poursuivra parallèlement à une concertation entre l'UDAF et l'Education Nationale.

La prévention de l'endettement

Les services de l'UDAF ainsi que plusieurs associations familiales travaillent sur le terrain dans une logique de prévention de l'endettement.

En parallèle de ce travail quotidien, l'UDAF a expérimenté deux ateliers « Tri des papiers » et a conçu un atelier « Gestion du budget ». Ce dernier sera expérimenté sur la commune de Savigny-le-Temple, avec l'association Familles Rurales locale. Cette nouvelle expérimentation se déroulera sur l'année 2016.

Une formation spécifique est prévue pour les bénévoles intéressés par la conduite de ces deux ateliers.

Le développement social des territoires

Une quinzaine de participants se sont réunis à l'UDAF le 16 septembre 2015 « Porter l'intérêt des familles ».

Au cours de cette journée, les échanges ont mis en évidence un enjeu de légitimité. Les acquis des exercices de mise en situation ont permis de dégager des repères pour construire la légitimité du représentant :

- ⇒ préparer en amont la rencontre,
- ⇒ se positionner comme un acteur politique (porteur d'une analyse, d'un projet politique, représentant et mobilisateur d'un réseau) et comme partenaire potentiel,
- ⇒ développer une analyse plus territorialisée des besoins des habitants,
- ⇒ proposer des modes d'intervention spécifiques et distincts de l'offre proposée par le service public (cf. action sociale familiale : exemple de chantiers autour de la place des usagers dans le fonctionnement des services publics).

Cependant la légitimité du représentant dépend également du positionnement du réseau qu'il représente. Or comme cela a été observé au cours de la journée, l'UDAF et les associations membres doivent continuer à renforcer leurs rôles d'acteurs à part entière du développement social des territoires seine-et-marnais :

- ⇒ Formaliser une stratégie, une politique de communication à l'interne (animation du réseau des associations membres) et à l'externe (développement de partenariats, information aux familles, ...).
- ⇒ Renforcer la connaissance des territoires :
 - Des associations qui vont à la rencontre des acteurs locaux,
 - Une UDAF qui soutient les associations dans la réalisation de diagnostics locaux.
- ⇒ Proposer des formations plus approfondies de conduite d'entretiens et de prise de parole, au sein des associations locales et/ou à l'échelle de l'UDAF.
- ⇒ Formaliser une fonction de veille permanente sur les évolutions liées aux différentes réformes territoriales afin que l'UDAF et ses associations membres accompagnent/anticipent ces changements au lieu de les subir.